

INFORMATIONS POUR TRAVAUX D'EAU POTABLE AVENUES HENRI IV et RAUSKI

Objet : SMEP de JURANCON

Travaux d'eau potable Avenues HENRI IV et RAUSKI à JURANCON

Tranche n°1 : de la rue de la République au pont d'OLY

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de JURANCON nous a confié les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les avenues HENRI IV et RAUSKI dans la partie située entre la rue de la République et le Castel du pont d'OLY.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une restructuration globale de la desserte en eau potable du quartier.

Ils consisteront à poser une canalisation en fonte DN 200 entre les rues de la république et BAGNELL, puis une canalisation de distribution en fonte DN 125 mm entre la rue BAGNELL et le Castel du pont d'OLY. Enfin, une canalisation en fonte de diamètre 150 mm sera posée en traversée de route nationale au niveau du carrefour de la ZAC du Vert Galant.

Ce chantier démarrera le 18 mars 2019 pour une durée prévisionnelle de 10 semaines soit un achèvement aux environs du 24 mai 2019.

Durant cette période, la circulation subira quelques perturbations. La chaussée sera notamment rétrécie pour permettre un travail en toute sécurité.

Les traversées de route seront, à la demande des exploitants de la voirie, réalisées de nuit ce qui sous-entend des nuisances liées à la circulation des engins de rabotage et de terrassement, à la circulation des poids lourds et à l'utilisation des plaques vibrantes pour le compactage des fouilles. Ces opérations de nuit (21h00 à 5h00) sont programmées entre le 27 mars et le 5 avril 2019.

Pour toute réclamation de jour comme de nuit, vous pourrez vous adresser directement au personnel sur place qui sera dirigé par un chef de chantier.

Dans le cadre de ce chantier, la partie publique de votre branchement d'eau sera renouvelée entièrement sans aucune contribution de votre part. Aussi, une autorisation vous sera demandée pour toute intervention à l'intérieur de votre propriété. Une remise en état des lieux à l'identique sera réalisée par l'entreprise B.S.T.P..

Ceci étant, nous vous informons également qu'un huissier de justice procèdera à un état des lieux avant travaux (rapport d'expertise avec reportage vidéo et photographique),

ceci dans le but de lever toute ambiguïté quant à un éventuel litige lié à une réclamation liée au constat d'une anomalie ou dégradation de mur, de clôture ou de tout autre élément de construction extérieure.

Pour toute question d'ordre logistique ou toute réclamation, vous pourrez appeler le siège de la société au 05 59 02 63 61. Vous serez mis en relation avec un responsable qui pourra vous apporter tout éclaircissement utile.

En fin, nous demanderons à notre personnel de prêter une attention particulière à la tenue du chantier, à la maîtrise des nuisances liées au bruit, à l'accès aux propriétés, à la vie du quartier plus généralement.

Nous nous excusons par d'ailleurs pour tous les désagréments qui vous seront imposés mais dont la durée sera réduite au maximum.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Entreprise de travaux BSTP.